

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 5 (1867)
Heft: 14

Artikel: La régie fédérale des poudres
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-179346>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qu'elle présente aujourd'hui. On n'y voyait pas encore l'Hôtel Gibbon, qui doit son nom au grand écrivain et qui fut bâti à l'endroit même où se trouvait le pavillon dont nous venons de parler; les magasins qui ont pour enseigne : *A la ville de Lausanne*, n'ornaient point cette place de leurs superbes vitrines; le nouvel Hôtel des postes n'élevait pas encore vers le ciel ses nombreux étages et... le théâtre ne nous était pas encore promis.

Gibbon, nous reportant aux heureux jours de sa jeunesse passés à Lausanne, nous dit dans ses mémoires :

« Ma société favorite comptait quinze à vingt de-
» moiselles de bonne famille, sans être des premières
» de la ville; toutes agréables, plusieurs jolies et
» deux ou trois d'une beauté parfaite. Elles s'assem-
» blaient dans les maisons les unes des autres, presque
» tous les jours, sans y être sous la garde ni même
» en présence d'une mère ou d'une tante. Au milieu
» d'une foule de jeunes gens de toute l'Europe, elles
» riaient, chantaient, dansaient, jouaient aux cartes
» et même des comédies. Mais au sein de cette gaieté
» insouciant, elles se respectaient elles-mêmes et
» étaient respectées par les hommes. La ligne délicate
» entre la liberté et la licence n'était jamais fran-
» chie... Institution singulière, témoignage de l'inno-
» cente simplicité des mœurs suisses. »

Vous voyez, Mesdames et Messieurs, qu'on vivait là comme au paradis. Il n'en était cependant pas ainsi quelques années plus tôt, c'est-à-dire avant l'époque où Voltaire arriva chez nous. On trouvait dans la société lausannoise les petites rivalités, les divisions, les petits traits de jalousie que nous y retrouvons aujourd'hui. Je suis désolé de le dire, mais c'est surtout parmi les dames de ce temps-là que les exemples en sont les plus nombreux. J'en emprunte un seul à un historien que nous aimons tous, M. Juste Olivier :

« Une famille de Lausanne entretenait d'étroites
» relations avec M^{me} Calandrini, de Genève, dont la
» fille, miracle de beauté, venait souvent faire de pe-
» tits séjours à Lausanne; tous ceux qui avaient vu
» celle-ci en parlaient avec admiration. Quand Made-
» moiselle Calandrini entra dans un salon, elle pro-
» duisit, par ses charmes, une surprise qui éblouis-
» sait ses alentours. Une amie de M^{me} Calandrini lui
» écrivait : « Non-seulement votre fille est très-aimable,
» mais elle est d'une beauté ravissante; elle a vrai-
» ment des couleurs à croire qu'elle met du rouge;
» et, toute connaisseur que je suis pour cet ornement,
» j'y ai été trompée au point que je n'ai pu m'empê-
» cher de lui frotter les joues pour voir si elle n'en
» mettait point. »

» Ses amies de Lausanne, ajoute M. Olivier, eurent
» bien un autre genre de curiosité : Elles étaient ja-
» louses de la belle Genevoise, et jusqu'au point où n'allait pas
» autrefois la rivalité féminine?... Ses rivales voulu-
» rent absolument, pour critiquer sa beauté plus à l'aise,
» la voir en déshabillé, dans sa simple toilette du ma-
» tin. Elles s'y prirent si bien qu'elles réussirent à
» satisfaire leur curiosité; mais elles ne trouvèrent
» rien à redire, pas la plus petite ombre d'imperfection,

» si ce n'est que M^{lle} Calandrini avait le coude un peu
» pointu. »

L. M.

(La fin au prochain numéro.)

Episode de l'Escalade de Genève.

Dans un vieux livre français, publié à Paris en 1767, nous avons trouvé, avec d'autres historiètes très-intéressantes, un épisode de l'Escalade de Genève, qui pourrait fournir à un auteur dramatique le sujet d'une magnifique tragédie. Quelques personnes compétentes, très-versées dans l'histoire suisse, auxquelles nous avons raconté cette historiète, n'ont pas pu nous indiquer la chronique où elle se trouve primitivement, et nous la communiquons aux lecteurs du *Conteur vaudois*, dans l'espérance de trouver peut-être quelques éclaircissements là-dessus. Nous la transcrivons donc textuellement.

« Charles-Emmanuel, duc de Savoie, qui avait des prétentions sur la ville de Genève, tenta au commencement du dernier siècle de s'en emparer par surprise. Il la fit escalader la nuit; mais le succès ne répondit point à ses vues; l'alarme commença avant qu'il y eût un assez grand nombre d'assiégeants sur les murailles. Les citoyens coururent aux armes, et repoussèrent les ennemis trop faibles pour leur résister. Ceux qui tombèrent entre leurs mains furent livrés à une mort ignominieuse. Du nombre de ces prisonniers était un officier de marque. La nouvelle de son malheur est portée à son épouse; elle vole vers le lieu où son mari va périr, et demande à l'embrasser pour la dernière fois. On lui refusa cette grâce, et l'officier fut pendu sans qu'elle eût pu l'approcher. Elle suivit néanmoins le corps de son mari au lieu où il devait être exposé, là elle s'assit devant ce triste spectacle et y demeura sous vouloir prendre de nourriture, ni cesser d'y fixer ses regards. La mort, qu'elle attendait avec impatience, vint enfin lui fermer les yeux en cette situation. »

Ce n'est pas seulement le sujet d'une magnifique tragédie que nous entrevoyons dans le saisissant spectacle de cette tendre épouse qui assiste au supplice de son pauvre mari, et qui y trouve elle-même la mort, mais tout aussi bien et peut-être mieux encore le carton tout achevé d'un grand tableau historique. Si notre article avait le bonheur d'attirer l'attention de M. Gleyre, que nous comptons au nombre de nos lecteurs, nous nous permettrions de le recommander à sa méditation.

F. N.

La régie fédérale des poudres.

Les graves organes de la presse nous entretenant d'un procès intenté par le fisc de Berne contre nos braves compatriotes, MM. Cullaz et Pichard, à Aigle, et qui pis est d'une condamnation prononcée à leur détriment, le *Conteur* ne peut faire moins que de prendre aussi la chose en considération.

La régie fédérale des poudres a eu d'abord en vue la vente de cette substance noire, grenue, qui fait *pouff* quand elle est bourrée dans le canon d'un fusil, d'un pistolet, d'une pièce d'artillerie, ou tout simple-

ment dans une tête de chat ou dans un pétard. La dite matière noire a pour fonctions de tuer le gibier, les hommes, et d'alimenter certaines fêtes.

Les consommateurs présumés sont les chasseurs, les tireurs qui pullulent dans les tirs fédéraux, cantonaux, dans les abbayes militaires, dans les stands; puis les politiciens qui célèbrent leur triomphe en nous rompant la tête à coups de canon. Il faut ajouter à cette liste les Athéniens de la Limmat, dits Zurichois. Chaque année, ces gens ont, dans la troisième semaine d'août, une fête qu'ils appellent le *Knaben-Schiessen*, tir des garçons, mieux connue sous le nom de *Würsten-Fest*, fête des saucisses, vu la prodigieuse quantité de viandes hachées de toutes sortes qu'on mange dans des boyaux non moins variés.

Comme les femmes n'existent pas à Zurich, officiellement, la fête se borne aux garçons qui, *en payant*, bien entendu, — tout se paie dans ce pays-là, — sont admis à un tir, le matin s'entend; un agent de police leur charge le fusil, le met en joue, le gamin presse la détente, le coup part, et, s'il touche la cible, le voilà décoré d'une médaille enrubannée. Pendant ce temps-là, les parents et les non-parents, les enfants rubannés et non-enrubannés se bourrent de *Wurst*, — saucisse, en français, — toute réserve faite sur le contenu. Déjà, dans cette célèbre matinée, il ne se brûle pas mal de poudre; cependant, ce n'est rien à côté de l'après-midi. L'après-midi, le brûlage de la poudre devient une manie, un délire. Les magasins se ferment, la population tout entière se rend à la campagne; là, riches et pauvres, savants et ignorants, messieurs, dames, demoiselles, fillettes, enfants marchant à peine, tous tirent avec le fusil, le pistolet, des canons plus ou moins grands, et cela jusques longtemps après la nuit tombée. Certes, voilà un beau renfort pour le fisc fédéral. — Ce ne fut que bien après la publication de la loi sur la régie des poudres que la manie des chemins de fer éclata avec ses tunnels. L'emploi de la poudre pour miner les rocs n'avait point été prévu par la loi, et, en effet, on ne fait pas éternellement des percages de montagnes. Néanmoins, la Confédération étend la régie des poudres jusques sur cet emploi temporaire, et l'étend si bien que nous voyons venir le moment où l'on n'osera plus rien faire sauter sans poudre fédérale. Qui peut prévoir où s'arrêtera le fisc fédéral?

Souvent, pour détacher d'une carrière des blocs carrés de grès (molasse), on fait des rainures dans le roc; on place dans ces rainures des plateaux en bois très sec, puis, on mouille le bois qui, en gonflant, fait sauter le roc. Désormais, toute bûche longue, étroite et sèche, destinée à cet usage, devra s'acheter aux magasins de la Confédération. L'eau mise en automne dans les rainures des rochers, gèle en hiver et fait sauter le roc; désormais toute source, tout courant d'eau, placé près d'un roc, paiera l'impôt comme poudre minière. Enfin bientôt, pioches, batterants, ouvriers même, devront payer... Ce serait tout aussi logique.

Par peu que nous entrons dans cette filière, le Conseil fédéral réclamera le monopole de l'émission des billets de banque, en vertu de la loi monétaire. Puis les brouettes, paniers, corbeilles, les souliers et jus-

qu'aux vessies dont les enfants se servent pour nager, deviendront l'objet d'un monopole fédéral en vertu de la loi postale.

J. Z.

Appel.

S'il est une vente, parmi toutes celles qui se font et se feront, qui mérite l'intérêt du public, c'est bien certainement celle annoncée en faveur de l'Asile des aveugles.

Aussi ne doutons-nous nullement que l'appel adressé par le comité des dames spécialement chargées de s'en occuper ne soit entendu et que, de toutes parts, il n'y soit répondu.

Malheureusement un grand nombre de personnes se croient dans l'impossibilité de contribuer à cette bonne œuvre. Les unes sont empêchées, disent-elles, par leurs nombreuses occupations, de préparer quelque ouvrage; les autres n'ont pas les moyens de suivre l'impulsion généreuse de leur cœur.

Mais il est possible de remédier à cela: Aux personnes qui regrettent que leur temps soit complètement absorbé par les occupations, nous dirons: Faites l'achat de quelque objet pour la vente, les moindres dons seront reçus avec reconnaissance; puis à celles qui pensent ne pouvoir rien faire, ne pouvoir rien donner, nous dirons encore: Allez au Casino le jour de la vente et achetez quelque chose: on y trouve de tout.

En effet, dames et messieurs, mères et enfants, tous y trouveront de quoi satisfaire quelque désir ou pourvoir à quelque besoin: objets d'utilité et d'agrément, jouets, vêtements, ustensiles et provisions de ménage, même des rafraîchissements.

Tout y est reçu avec reconnaissance et offert avec une grâce charmante, par des dames dont le zèle et le dévouement se montrent si bien dans ces circonstances.

Accourons-donc tous à la vente au jour fixé: jeunes et vieux, riches et pauvres, avec le sentiment de faire une bonne action, et afin de contribuer, chacun selon ses moyens, à la réussite de cette bonne œuvre!...

Grobet et s'novràl.

Grobet, lo charron, avàl on n'ovràl qu'étaï gaillà patet à l'ovradzo, mà habilo qu'on diabblio à la trabbliia. On dzo l'ài ein fe l'observachon et l'ài dit: Coumein cein va-te que t'es tant ardeint à la trabbliia et qu'à l'ovradzo te n'avancé presque rein. — Ah! noutron maître, comptadé on pou: ie travaillo quatorj'hàoré per dzo, et ein tot compteint, ne su pas pi on n'hàora à trabbliia po medzi; l'ai ia onna granta differeince. Essyî-vâi dé mé féré medzi quatorjhàoré dé teimps et travailli feinnament on n'hàora, vo repondo bin que vo ne mé faràl pas lo mème reproudzo!

C.-C. DÉNÉRÉAZ.

Nous croyons devoir prévenir ceux de nos abonnés de Lausanne qui n'ont pas encore payé leur abonnement pour l'année courante, que le montant en sera tiré en remboursement par la poste dès le 15 avril prochain.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE LARPIN, PLACE DE LA PALUD, 21.